

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 146-25

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240107 pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith (lot 1 : réseaux humides et génie civil des réseaux secs)*

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Roचाix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 146-25

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240107 pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith (lot 1 : réseaux humides et génie civil des réseaux secs)**

Thierry Repentin en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith, a fait l'objet d'une convention de groupement de commandes entre Grand Chambéry, le SDES et la commune d'Arith.

Le lot 1 (réseaux humides et génie civil des réseaux secs), a été attribué au groupement TPLM / Petavit / Aillon TP, et comprend les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, la création d'un bassin de rétention, le génie civil des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public, pour le compte de Grand Chambéry, du SDES et de la commune.

Le montant initial estimatif du marché n° 240107 pour les chapitres eau potable, eaux usées et eaux pluviales s'élève à 598 645,30 € HT.

Un avenant est nécessaire pour prendre en compte :

- le renouvellement de 70 ml de réseau d'eau potable vétustes et branchements associés présents sous chemin privé,
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement et des branchements unitaires présents également sous ce chemin.

Le montant de l'avenant au lot 1 s'élève à 32 334,35 € HT, soit une augmentation de 5,4 % environ du montant initial des chapitres eau potable, eaux usées et eaux pluviales.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 240107,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 240107 relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith (lot 1 : réseaux humides et génie civil des réseaux secs),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

146-25

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240107 pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith (lot 1 : réseaux humides et génie civil des réseaux secs)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Annexe, Avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34236H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34236H1

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025